

# LE CÉLIBAT DES FEMMES EN ALGÉRIE\*

Iman HAYEF

Le célibat féminin apparaît avec deux phénomènes : d'une part l'accès des femmes à un travail rémunéré qui leur donne une autonomie financière en dehors du lien matrimonial, et d'autre part les progrès de la contraception. C'est donc dans ce sillon, et spécialement à cause du primat que l'Occident donne à l'économique (1), que germe un état qui, d'abord condamné avec force, puis porté au pinacle pour des motifs religieux, a connu une histoire mouvementée. Il est désormais installé, tantôt avec l'aval des autorités ecclésiastiques, tantôt sans... (2).

Ces conditions n'ont pu se réaliser pleinement dans le monde arabo-musulman où, s'il est toléré, le célibat féminin n'est pas pour autant admis. Se marier pour procréer, essentiellement, a toujours été considéré comme un devoir religieux. Mais la destructuration sociale née de l'intrusion coloniale puis des luttes pour les indépendances a cependant provoqué l'investissement par les femmes de ces deux espaces publics que sont l'école et le travail. Une présence contestée et qui n'est pas encore un phénomène irréversible. Comme on peut le constater chaque jour, l'autonomie financière des femmes, sans laquelle le célibat est difficilement envisageable, est encore un enjeu politique et social central dans les pays arabo-musulmans, enjeu soumis aux aléas du rapport de force qui, au sein des Etats, cristallisent une lutte permanente entre une vision moderniste et une vision conservatrice du développement social. D'autant que l'absence de lois laïques freine des processus émancipateurs dont le corollaire serait une révolution, d'ailleurs plus ou moins en cours : le contrôle par les femmes de la sexualité féminine.

C'est ce mouvement existant mais fragilisé par sa genèse économique et sociétale qui justifie notre étude du célibat féminin dans ces sociétés, à travers le cas algérien. L'intérêt, toutefois, est ici concentré sur les femmes ayant eu accès aux études supérieures et au travail et pour lesquelles le célibat est de plus en plus fréquent. Nous nous limiterons, ici, à identifier quelques dimensions sociales, héritées ou acquises, qui caractérisent un célibat tardif ou définitif, dont l'émergence se heurte à la force uniformisante d'un intégrisme

---

\* Ce texte est tiré d'une recherche collective (basée sur une enquête à l'échelle du Maghreb) coordonnée par Dora Mahfoud et menée avec la collaboration de F. de Singly intitulée : *Femmes diplômées du Maghreb, pratiques novatrices*, disponible sous forme de rapport (2 fascicules), FNUAPIREP, Tunis-août 1992.

(1) KNIBBEHLER H., Le célibat, approche historique in, *La Famille, l'état des savoirs*; Ed. La Découverte, Paris, 1991.

(2) SOLE J., *L'amour en Occident*, Bruxelles, Ed. complexe, 1984.

religieux rampant. Ce travail est mené selon *deux hypothèses*, l'une relative à l'appréhension du célibat comme phénomène résultant d'une sanction ou d'une exclusion sociale, et l'autre comme récurrence du recul de l'âge du mariage, qui traduit les transformations dans les stratégies matrimoniales.

Il est fondé sur une première enquête effectuée auprès de 400 femmes diplômées de l'enseignement supérieur, et actives, qu'elles soient mariées ou célibataires, et sur une seconde enquête, qualitative, menée par entretiens, auprès de 100 femmes. La première concernant 51,5% mariées, veuves et divorcées comprises, et 47% de célibataires. L'examen de la structure d'âge de la population considérée révèle que les célibataires représentent 75% des moins de 30 ans, 38% des 30-39 ans et 5% des plus de 40 ans. Leur moyenne d'âge est inférieure à celle des femmes mariées respectivement 30 et 35 ans mais se situe bien au dessus de l'âge moyen et modal du mariage qui est de 26 ans et 25 ans (deux ans de plus que le niveau féminin national). Si l'on considère que 54% des célibataires se trouvent dans la tranche 27-34 ans, dont 39% entre 30-34 ans, 74% des célibataires enquêtées ont dépassé l'âge moyen du mariage et seulement 25% d'entre elles l'ont. La répartition des enquêtées par tranche d'âge montre que la proportion des femmes mariées de 25-29 ans est bien inférieure à celle des célibataires du même âge, 26% contre 74%, alors que l'on aurait pu s'attendre au contraire. Nous assistons donc ici à la manifestation d'un nouveau comportement qui se traduit par le recul de l'âge du mariage. Selon un calcul de probabilité fait à partir des enquêtées, un femme a une chance sur deux de se marier entre 30-34 ans, de 35 à 39 ans, la chance est de 37% et elle n'est plus que de 3,5% entre 40 et 44 ans.

### **Le célibat : sanction sociale ?**

Selon F. de Singly, « le célibat des femmes diplômées provient d'un défaut d'articulation entre le calendrier de la formation de la dot scolaire et le calendrier de présentation sur le marché matrimonial ». Les célibataires feraient donc de plus longues études et seraient détentrices de diplômes plus élevés que les femmes mariées.

### ***Les valeurs scolaires***

On peut constater sur le plan national la vérification de ce constat : les taux de célibat sont d'autant plus importants que l'instruction s'élève. Dans une enquête nationale (3), le taux de célibat est de 43,9% pour les femmes de niveau universitaire et de 7,2% pour les femmes sans instruction et cet écart ainsi révélé est insignifiant à des niveaux d'instructions rapprochés (4).

Dans la population enquêtée dont le niveau d'instruction est homogène, les variations entre les célibataires et les mariées ne sont pas significatives, en

(3) Enquête main-d'œuvre et démocratie, 1989.

(4) L'effet âge a été pris en considération en relation avec l'âge moyen du mariage au niveau national, ONS, 1990.

deçà de 12 ans d'études. Au delà, elles le deviennent, puisque les mariées sont majoritaires, représentant 59 % de celles qui ont fait plus de 13 ans d'études. Le niveau de diplôme n'introduit, lui, que peu de différence.

Il apparaîtrait donc, à la lumière de ces résultats, que ni la durée des études, ni le niveau du diplôme acquis n'influeraient sur le statut matrimonial et que « la désarticulation entre le calendrier de la formation et celui de la présentation sur le marché matrimonial » ne serait pas à l'origine du célibat au sein des femmes diplômées en Algérie en tout cas.

### **Les valeurs professionnelles**

Autre hypothèse également infirmée, le célibat serait plus ou moins fréquent selon le type de profession et la position dans la hiérarchie professionnelle. L'enquête permet de démontrer que 7 % des femmes exercent des professions dans la filière information et culture et que 73 % d'entre elles sont célibataires. Comme au niveau national, dans l'enquête le nombre le plus grand de diplômées exercent dans les professions de l'enseignement et de la santé. Au niveau de la hiérarchie professionnelle, sur le total des femmes détenant une fonction d'autorité, la part des femmes mariées est de 73 %. Elles travaillent souvent aussi depuis plus longtemps : 67 % de celles qui ont accumulé plus de 5 ans d'activité. Ainsi, dans la même tranche d'âge de 30-39 ans, représentant 51,5 % de la population enquêtée, la part des célibataires dans le total des femmes ayant 10 ans et plus d'expérience est inférieure à celle des mariées 36 contre 63 %.

L'enquête qualitative sur 100 femmes démontre que l'investissement dans la carrière professionnelle pour les stages, la préparation d'autres diplômes, les activités de publication et de recherche, n'est pas plus grand chez les célibataires que chez les mariées. A la question de savoir si toutes ces femmes investissent dans la promotion de leur carrière, 67 % répondent oui dont 43 % de mariées et sur les 31 non, on compte 64 % de célibataires.

L'investissement n'est pas différentiel dans l'activité professionnelle et les femmes mariées font l'effort de transcender les contraintes domestiques et l'élevage des enfants. Mais il est de nature différente. Les célibataires en nombre plus grand et à plus de 30 ans, prépareront d'autres diplômes après quelques années d'activité, afin d'obtenir un relèvement substantiel du salaire ou du revenu. Par contre, chez les femmes mariées, la réussite dans la carrière professionnelle s'accompagne, à côté de la recherche d'un gain pécuniaire, d'une volonté d'ascension dans la hiérarchie et de la recherche de l'exercice d'une responsabilité. Ces constatations sont *a contrario* de ce que l'on peut observer en Europe où les femmes qui occupent ou recherchent une position dans la hiérarchie professionnelle ont de fortes chances d'être célibataires.

### **Les valeurs sociales**

L'hypothèse selon laquelle le célibat serait plus fréquent chez les femmes ayant fait l'objet d'une ascension sociale très rapide par rapport à leur milieu d'origine, semble, au contraire, être confirmée par l'enquête. 43,5 % des célibataires et seulement 37 % des femmes mariées sont issues des couches populaires

(paysans, ouvriers, employés et sans profession). Par contre, 19% des célibataires et 25% des mariées proviennent des couches aisées (cadres supérieurs, professions libérales, entreprises). Les proportions de mariées et de célibataires s'équilibrent dans les couches moyennes (cadres moyens et indépendants). L'origine sociale populaire engendre 53% des célibataires, contre 44% dans les couches aisées.

L'enquête qualitative confirme que l'origine sociale influe sur le célibat : 65% des femmes célibataires sont issues des couches populaires et 39% des couches aisées. Nous n'avons considéré ici que la dernière condition sociale professionnelle du père : au regard en effet de la condition sociale d'origine de celui-ci, 100% des femmes enquêtées seraient de couches populaires. Ceci eu égard à la nature particulière de la structuration sociale algérienne : extrême faiblesse avant et dans les premières années de l'indépendance d'une bourgeoisie foncière et industrielle et dominance de la paysannerie, d'un semi-prolétariat urbain et d'une petite bourgeoisie citadine formée par les employés de l'administration coloniale, spécialement les instituteurs. C'est cette dernière couche sociale qui sera privilégiée par un accès plus facile pour ses enfants au système éducatif. Il n'est donc pas étonnant de retrouver au sein des diplômées enquêtées une grande proportion de filles d'employés, d'instituteurs ou de militaires gradés, qui représentent 53% de l'échantillon. La faiblesse du taux de célibat qui les affecte n'est pas étrangère à leur ascension sociale après l'indépendance.

### **Les valeurs familiales**

Il ressort des entretiens réalisés avec les 100 femmes de l'enquête qualitative que la plupart émanent de milieux familiaux que l'on pourrait qualifier de *de compromis* entre la tradition et la modernité. Les milieux conservateurs ou tout à fait modernes sont minoritaires, respectivement 6 et 7 femmes sur 100. Même constat pour le degré de religiosité : 51 femmes qualifient leurs parents de « religieux tolérants », 28 de « peu religieux », 7 « d'indifférents » et 13 de « religieux ». La recherche d'une « compatibilité sociale » entre l'instruction supérieure des filles et leur intrusion dans le domaine public trouve une réponse dans ce « positionnement social de compromis ». Mais la disposition des parents à permettre à leur fille de poursuivre des études supérieures et de rester célibataire, souvent au prix de sacrifices moraux et/ou matériels, est compensée par un contrôle parfois sévère sur leur liberté individuelle et ce jusqu'à un âge avancé :

« A l'Université, je ne pouvais pas dépasser 18 h 30. Quand j'avais 5 minutes de retard, mon père venait me chercher alors que la faculté était à 500 m de chez moi ! Je n'avais pas le droit de recevoir des copines ni d'aller chez elles. Alors je me suis fait une raison. Je me contentais du privilège que l'on m'avait donné de faire des études supérieures. C'était tout pour moi. Aujourd'hui, à 37 ans, cela n'a pas beaucoup changé... »

Selon une autre enquêtée :

« depuis que je travaille le contrôle de mes parents est encore plus strict que lorsque j'étais à l'Université. Cela devient pénible. J'ai horreur de devoir demander, à 31 ans, la permission de sortir. Je vis cela très mal... ».

Comme la limitation de la liberté est plus forte dans les milieux familiaux religieux, le taux de célibat y est en conséquence : 10 sur 18 femmes.

### *Le recul de l'âge du mariage*

Tous les calculs effectués (5), démontrent que l'âge du mariage recule durant les trois dernières décennies : de 22 ans dans les années 60, à 24 dans les années 70, il passe à 28 dans les années 80, moments assez distincts de l'évolution et de l'instruction supérieure ainsi que du marché du travail des femmes en Algérie. C'est durant ces années en effet que l'on voit une augmentation des effectifs des femmes diplômées qui transforment le marché du travail féminin en Algérie en marché fortement qualifié. Ce mouvement était quasiment inexistant dans les années 60 et s'amorçait seulement dans les années 70. Il a donc influé sur les mécanismes du marché matrimonial. Nous émettons ici l'hypothèse que l'accroissement des effectifs des femmes diplômées de l'enseignement supérieur d'une part, et le début d'une stratification sociale d'autre part, ont orienté la demande matrimoniale vers des femmes qui combinent une dot scolaire élevée et une meilleure position sociale, les deux devant se traduire par un meilleur revenu, lequel implique naturellement un investissement plus ou moins long dans l'activité professionnelle pour provoquer par accumulation, une ascension dans la hiérarchie. Il en ressort que les femmes, majoritaires d'ailleurs, qui sont handicapées par leur héritage en capital social et matériel devront consentir un temps de post-capitalisation assez long avant de pouvoir prétendre à réaliser un mariage socialement ascensionnel ou, au moins, équivalent.

La preuve en est que celles qui se sont mariées après 25 ans et même après 30 ans, et qui représentent 20% de l'effectif des enquêtées, ne réalisent pas de « plus mauvais mariages » que celles qui ont convolé plus tôt, du point de vue de leur origine sociale, de leur diplôme et de leur position dans la hiérarchie professionnelle. Celles qui se sont mariées avant 25 ans et qui ont épousé des hommes détenteurs d'une deuxième post-graduation, représentent 15% des effectifs, 11% entre 25 et 29 ans et 18% entre 30 et 34 ans. Quant à celles détentrices d'une licence qui épousent des hommes d'un diplôme supérieur, elles sont 29%, si elles se sont mariées avant 25 ans, 38%, si elles se sont mariées entre 30 et 34 ans, et 25% si elles se sont mariées entre 35 et 39 ans. Pour la place dans la hiérarchie professionnelle, 49% de celles qui se sont mariées avant 25 ans ont épousé un homme détenant une fonction d'autorité. Le faible écart des âges entre les époux joue beaucoup moins : 42% des femmes mariées entre 25 et 34 ans ont convolé avec des hommes ayant des fonctions de responsabilité et 50% de celles mariées entre 35 et 39 ans.

Tout ceci confirme que, quel que soit l'âge du mariage, les unions de statut social et éducationnel équivalent sont les plus nombreuses. Mais on remarque que plus l'âge du mariage augmente, plus la condition sociale et professionnelle

(5) Courbe des âges du mariage selon les années, calcul de la moyenne de l'âge du mariage selon les années. La courbe est ascendante.

de l'époux diffère de celle de l'épouse, comme si la perte sur le plan de la position sociale était compensée par le niveau de revenu. En outre, au delà de 30 ans, le handicap social et matériel des femmes d'origine populaire ne les exclut pas du marché matrimonial : elles ont autant de chances de se marier que celles qui, après 30 ans toujours, sont de condition sociale aisée. Bien plus, elles réalisent, du point de vue des échanges scolaires et professionnels, les mêmes types de mariage que celles qui sont d'origine sociale différente.

L'enquête qualitative montre aussi que les femmes qui convolent après l'âge moyen de 26 ans, le font avec des hommes détenteurs d'un grade professionnel : 69 % contre 56 % s'étant mariées plus précocement.

### **Le discours des célibataires**

Lorsqu'on demande à celles-ci quel est, selon elles, l'âge souhaitable du mariage, 34 % répondent qu'il n'y a pas d'âge idéal. Parmi elles, 65 % ont 30 ans et plus. 48 % répondent par contre que cet âge idéal se situe entre 25 et 29 ans : 42 % d'entre elles ont 30 ans et plus. Réponses qui confirment une nouvelle attitude à l'égard du moment matrimonial et une théorisation du recul de l'âge du mariage.

L'allongement du célibat permet en effet de réunir les éléments d'une optimisation des gains. Par exemple, une augmentation du capital relationnel, aspect d'une grande importance dans une société sexuellement clivée où les lieux de rencontres publiques sont rares et où les « meilleures rencontres », circonscrites à des soirées privées et à des dîners au sein d'une petite bourgeoisie aisée, ne peuvent être le fait que de celles qui disposent d'une liberté de mouvement et de fréquentation, pour l'obtention de laquelle il faut déployer des « efforts ». Dans l'enquête qualitative, ce sont les 30 ans et plus, qui ont davantage d'occasions de rencontres avec des personnes de sexe masculin, au cours de leur activité (61 %), dans des réseaux d'amis (52 %) et qui possèdent un réseau privé en dehors du milieu professionnel et à l'étranger. Elles tentent ainsi de se créer des lieux de rencontre dont la rareté en Algérie influe sur les mécanismes du marché matrimonial : 40 % des célibataires ont une activité politique ou syndicale.

Interrogées sur leur idéal matrimonial, 56 % désirent se marier avec une personne aisée, pour 75 % à l'esprit ouvert, et, pour 83 % intellectuel. Au regard des pratiques religieuses, c'est l'indifférence qui prévaut. Parmi les qualités personnelles souhaitées pour le conjoint idéal, viennent en premier « la tendresse et l'affection », en second « le respect de la personnalité » au même titre que les qualités esthétiques, et, en troisième lieu, « la maturité », « le sens des responsabilités » et « l'aisance matérielle ».

Pourquoi sont-elles célibataires ? Elles répondent que c'est à cause des études, et évoquent le fait qu'elles n'ont pas rencontré la personne idéale. En troisième lieu intervient « la sauvegarde de la carrière professionnelle ». 36 % des célibataires de 30 ans et plus invoquent des « raisons économiques », ce qui signifie l'apport financier et relationnel sollicité par leur famille. En reculant l'âge du mariage, les célibataires semblent dire, au travers des entretiens,

qu'elles tentent d'optimiser leur chance de « rencontrer l'homme idéal », en essayant de recouvrir une plus grande liberté de mouvement et de fréquentation, de maximiser leurs gains financiers et leur autonomie, mais qu'elles n'ignorent pas pour autant le revers de cette médaille.

« Quand j'étais jeune, je n'avais pas de liberté, et quand j'ai pu en disposer, l'âge est venu me pénaliser... A un âge avancé, la personnalité est trop affirmée et quand on fait des études poussées et que l'on s'octroie un peu de liberté, il est difficile, dans notre société, de trouver un vis-à-vis compatible... »

Dans une société où la majorité des femmes ne sont valorisées socialement qu'au travers des rôles d'épouses et de mères, les pratiques et les discours de ces célibataires transgressent les normes de la société. Mais ce célibat reste amputé de sa dimension individuelle, celle de la sexualité. C'est ce qui permet de comprendre l'anxiété dont il est souvent chargé.

« La virginité jusqu'au mariage, je suis contre, mais je ne peux pas changer le système... dit une diplômée de 34 ans, travaillant et vivant seule en cité universitaire. Je ne me risquerais jamais à perdre ma virginité avec un Algérien ; Il ne comprendrait pas. Nous sommes condamnées à l'avance... »

Ces deux enquêtes ont été effectuées à l'heure des profonds bouleversements politiques, sociaux et culturels de l'Algérie. Les enquêtées ont dans leur grande majorité été éduquées et ont grandi dans un contexte où l'insertion sociale des femmes par le biais de l'école et du travail était, bien que timidement, soutenue ou plutôt tolérée par l'Etat. Mais le contrôle progressif du système éducatif par les courants conservateurs fait basculer l'échelle des valeurs, ce que la démocratisation a mis à nu. La montée de l'intégrisme religieux qui trouve un terrain déjà préparé, n'a aucun mal à rencontrer un écho favorable au modèle social qu'il préconise et qui est fondé sur la gestion et le contrôle des femmes. Il est peu de dire que ce modèle n'intègre pas la reconnaissance du célibat féminin.